



# *Ville de Cerny*

*Essonne*

8rue Degommier 91590 CERNY ☎01 69 23 11 11 📠01 69 23 11 10 @mairie@cerny.fr

## DÉCISION N° 21-2025 – 1.1

Date : 07 octobre 2025

Objet : **Avenant n° 1 au marché relatif à la tranche optionnelle n°04 du MAPA 22-01, lot n°02 (travaux d'éclairage public – Hameau de Montmirault)**

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique,

Vu les décisions successives n° 61B/2022-1.1 et n° 62/2022-1.1 du 30 novembre 2022 attribuant les marchés de travaux relatifs à l'enfouissement des réseaux et à la requalification des voiries du Chemin Vert, de la Côte Sainte-Anne et du Hameau de Montmirault :

- Au groupement conjoint et solidaire ESSONNE TP / LVL, sis 10 chemin de la Ferté-Alais, 91700 Boissy-sous-Saint-Yon, pour le lot n° 1 « Génie civil – VRD »,
- Et à la société SICAE, sise 14 C avenue Carnot, 91590 Cerny, pour le lot n° 2 « Éclairage public »,

Vu la décision n°02/2025-1.1 du 5 mars 2025 affermissant les tranches optionnelles du MAPA 22-01,

Considérant que, lors des travaux d'éclairage public rue Henri Pigeolet, il a été constaté un point d'ombre important sur une portion de la chaussée, générant un risque pour la sécurité des usagers de la voirie, notamment pour les piétons et les cyclistes ;

Considérant qu'il est donc nécessaire d'ajouter un candélabre supplémentaire d'une hauteur de 3.50 mètres, équipé d'une lanterne LED et d'un arceau de protection, afin d'assurer l'éclairage homogène,

Considérant que cette adaptation technique, non prévue au marché initial, représente une prestation supplémentaire indispensable au bon achèvement du chantier et à la sécurité publique ;

Considérant que cette modification entraîne une incidence financière de 2 400.84€ HT (soit 2 881.01€ TTC), correspondant à une augmentation de 7% du montant initial,

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

**DÉCIDE**

D'approuver l'avenant n°1 au marché relatif à la tranche optionnelle n°04 du MAPA 22-01 conclu avec la société SICAE, portant sur la fourniture, la pose et le raccordement d'un candélabre supplémentaire rue Henri Pigeolet.

De porter le montant total du marché à 36 683.91€ HT, soit 44 020.69€ TTC

Pour extrait conforme,  
Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

